



droits caf interrompus

Par **laurence67**, le **16/09/2019** à **15:01**

bonjour,

Suite à une demande de résiliation de mon bail HLM, la caf a résilié tous mes droits à la date prévue pour l'état des lieux, soit le 1er août 2019. Mais quelques jours auparavant, j'ai demandé l'annulation de cette résiliation et j'ai pu récupérer mon logement, celui-ci n'ayant pas été encore attribué. Cependant, la caf a suspendu tous mes droits (apl, asf, prime d'activité, allocation de rentrée scolaire), et m'en a informé uniquement par mail, sans en indiquer le motif, j'ai donc envoyé un courriel et ai obtenu la raison (information par le bailleur que j'avais demandé la résiliation de mon bail, dans un premier temps).

A la suite de cela, la caf m'a demandé une attestation de mon bailleur indiquant que je suis toujours dans mon logement, je leur ai transmis par courrier car par courriel impossible de joindre un document depuis leur site. Les délais étant longs, je suis dans l'attente de leur décision, mais tous mes droits sont interrompus. Je suis au chômage réduit (mois de 200 euros par mois), avec quelques heures de travail par mois, avec un enfant à charge, sans pension du papa.

Je risque d'attendre encore longtemps, dois-je contacter le médiateur de la caf ou autre pour que la caf me verse un minimum décent pour vivre.